

| |
|---|
| Régie de l'énergie |
| DOSSIER: <i>R-3665-2008</i> |
| DÉPOSÉE EN AUDIENCE |
| Date: <i>22 octobre 2008</i> |
| Pièces n°: <i>C-1-9 ACEF outaouais.</i> |

Les conclusions recherchées de l'ACEF de l'Outaouais

R-3665-2008

« Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, demande d'approbation du plan d'approvisionnement de Gazifère Inc. et demande de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2009; Phase II.»

Présentées par Mounir Gouja, ENER-MG
devant la Régie de l'énergie
le 22 octobre 2008

COMPTE DE NIVELLEMENT DE LA TEMPÉRATURE

- ▶ **L’Acef n’appuie pas la proposition de Gazifère (la récupération du solde de 2007 risque de prendre plus de temps que prévu).**
- ▶ **L’Acef adhère à la contre-proposition de la Régie malgré son impact sur les tarifs de distribution pour l’année témoin: une alternative plus viable à LT.**

ESTIMATION DU GAZ PERDU SUR UNE BASE MENSUELLE

- ❖ **La proposition provisoire de Gazifère pour un taux unique de l'année est satisfaisante aux yeux de l'Acef de l'Outaouais.**
 - L'application de 12 taux réels mensuels sur une base hypothétique à la place d'un taux unique pour les 12 mois de l'année ne change pas les résultats de façon significative.
 - Pas de régularité prévisible (hiver-été, par ex.) dans la variation du taux mensuel.
 - La logique veut que l'application de 12 taux réels pour l'estimation du gaz perdu implique aussi la référence à 12 taux de gaz perdu autorisés.
- ❖ **Une échéance doit être fixée pour le dépôt par Gazifère de la méthode d'estimation du gaz non facturé**

MOYENNE MOBILE DU TAUX DE GAZ PERDU

- L’Acef reconnaît bien le caractère exceptionnel de la valeur du taux 4,23% de 2005.
- Le taux de 2005 est une valeur statistiquement aberrante: risque de gonfler injustement le solde du compte de stabilisation du gaz perdu

L’Acef appuie son remplacement par la valeur de 2002.

SUPPRESSION DES TAUX SAISONNIERS DES TARIFS 3, 4, 5 ET 9

- EGD a supprimé en 2005 les différentiels saisonniers de ses tarifs: Faux argument: Gazifère est traitée comme une entreprise *stand alone* et est soumise à un cadre réglementaire différent.
- Principe de simplicité des tarifs: Les clients concernés sont déjà familiarisés avec les tarifs saisonniers et avec leur niveau de complexité.
- Impact minime sur la facture des gros clients pour induire une modification de la forme de la courbe de demande: Rien ne garantit l'invariabilité de la structure et de la forme de la demande à MT et LT pour ces clients.

L'Acef est contre l'idée de supprimer les taux saisonniers et pour le maintien des signaux tarifaires pour les gros

consommateurs.

ENER-MG

Les conclusions recherchées de

l'Acef de l'Outaouais

AUGMENTATIONS ÉGALES DES COMPOSANTES FIXE ET VARIABLE DU TARIF DE DISTRIBUTION

- Aucune démonstration convaincante sur le choix d'allouer à partir de 2009 une partie de ses RR additionnels à la composante fixe du tarif D.
- La proposition de Gazifère va en contre-sens de l'efficacité énergétique: affaiblissement du signal lancé aux gros consommateurs dans chaque classe tarifaire.

L'Acef n'appuie pas la hausse égale des composantes fixe et variable des tarifs.

RYTHME ACCÉLÉRÉ D'ATTÉNUATION DE L'INTERFINANCEMENT DU TARIF 2

- Une part importante de la hausse du RR est affectée au tarif résidentiel ($\approx 6,6\%$) contre $3,56\%$ au tarif commercial et $5,48\%$ au tarif global.
- La correction de l'interfinancement se fait à un rythme rapide (de $0,79$ à $0,85$ en seulement 2 ans) .

L'Acef accepte la correction de cette année et appelle la Régie à remettre le Distributeur sur un rythme moins rapide dans la correction de l'interfinancement.

PGEÉ: LES ÉCARTS PERSISTENT ENTRE LES PRÉVISIONS ET LES RÉALISATIONS

- Des écarts variant entre les secteurs d’activité et les programmes implémentés.
- Ces écarts se trouvent au niveau du nombre de participants, des économies d’énergie et des budgets.

Ordonner au Distributeur de revoir sérieusement ses méthodes de prévision si au terme des 4 premiers mois de 2009 les écarts réapparaissent.

PGÉÉ: PANNEAUX RÉFLECTEURS

Les économies et donc la rentabilité de ce programme sont aujourd’hui questionnables après les résultats obtenus par le FEE.

L’Acef recommande d’ordonner au

Distributeur:

- ✓ De suspendre la promotion du programme;
- ✓ De devancer son évaluation; ou
- ✓ De renvoyer aux actionnaires tous les risques associés à la décision du

Distributeur de continuer à le financer

PGÉÉ: CHAUFFE-EAU INSTANTANÉ

- Ajout d’un volet location au volet achat: proposition appuyée par l’Acef (élargit le choix des participants);
- Faible taux de participation: l’Acef recommande que le Distributeur revoit le niveau de son incitatif financier pour les deux volets.

PGÉÉ: AJUSTEMENT DES AIDES FINANCIERES

1. Thermostats programmables: de 40 à 44 \$
(hausse des coûts d'installation): Le Distributeur doit apprendre à marchander et faire des démarches pour réduire les coûts de ses programmes;
2. Panneaux réflecteurs: L' Acef a recommandé la suspension du programme dans l'attente de son évaluation.

PGÉÉ: UN COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION
D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP)

- **Résultats satisfaisants des efforts du Distributeur** combinés à la situation actuelle favorable à la substitution.
- **Oui** les consommateurs de gaz naturel font déjà un effort depuis février 2008 avec la nouvelle redevance qu'ils versent au Fonds Vert.
- **Oui** le coût du gaz, déjà très élevé, ne permet pas d'imposer aux consommateurs de nouveaux frais liés au CASEP.

Recommandation: demander au Distributeur de rendre compte à chaque cause tarifaire des résultats de ses activités de conversion et maintenir une supervision à ce sujet.